

► Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement:

Frais d'entrée	Max. 2,50%
Frais de sortie	Néant

C'est le montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant placement ou avant versement du produit de votre investissement.

Frais prélevés par le Fonds sur une année:

Frais courants	0,91%
----------------	-------

Ce pourcentage est basé sur les frais imputés au cours de l'exercice 2017/2018. Ce chiffre peut fluctuer d'année en année.

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances:

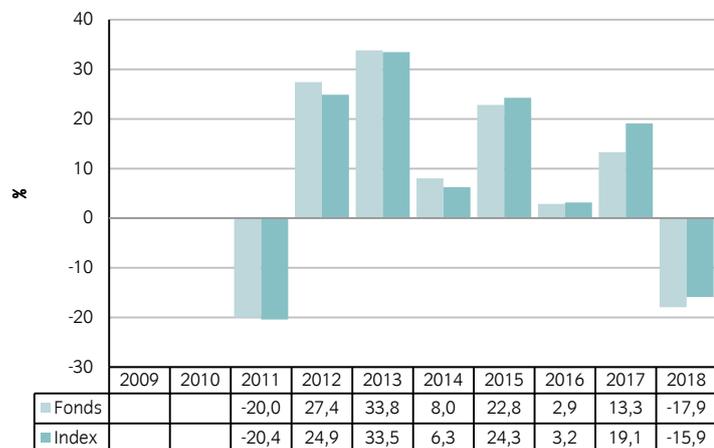
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Dans le cadre d'un investissement dans le Fonds, vous devez tenir compte des frais. Ces frais sont retenus pour rémunération de la gestion du Fonds; ils comprennent les frais de marketing et de distribution. Les frais réduisent la croissance potentielle de la valeur de votre investissement dans le Fonds.

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont des montants maximums. Contactez votre conseiller financier ou votre distributeur pour connaître les véritables frais d'entrée et de sortie. En fonction du canal de distribution, le distributeur peut encore facturer des frais supplémentaires.

Les « frais courants » comprennent les frais de gestion et de services ainsi que la taxe d'abonnement. Si des investissements sont réalisés dans d'autres sociétés de placement financier, ce pourcentage comprendra également les frais courants de ces établissements. Les rémunérations liées aux performances ainsi que les frais de transaction ne sont pas inclus, à moins qu'il ne s'agisse de rémunérations d'entrée et de sortie payées par le Fonds à l'achat ou à la vente de participations dans une autre société de placement financier. Vous trouverez davantage d'informations à propos des frais dans le chapitre 'Management and fund charges' du prospectus disponible à l'adresse www.kempen.com/en/asset-management.

► Performances passées



Les performances présentées sont les résultats après déduction des frais en cours.

Les performances sont mentionnées en EUR.

Cette classe d'action du Fonds a été lancée le 9 mars 2010.

Les performances du passé ne sont pas une bonne indication pour les résultats futurs.

Le repère du Fonds était jusqu'au 31 mai 2011 le HSBC Smaller European Companies Index.

Le repère du Fonds était jusqu'au 1 mars 2017 le MSCI Europe Small Cap Total Return Index, dans lequel le poids du Royaume-Uni est réduit de 50%.

► Informations pratiques

Dépositaire de la SICAV est J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. Ce Fonds est un compartiment de Kempen International Funds SICAV.

Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont séparés par la loi. La SICAV peut également proposer d'autres classes d'actions. Vous trouverez des informations à propos de ces classes d'actions dans l'annexe pertinente du prospectus.

Le Fonds est soumis à la législation fiscale et à la réglementation luxembourgeoise. Cela peut avoir de l'influence sur votre situation

fiscale personnelle lorsque vous investissez dans le Fonds. Pour de plus amples informations, contactez un conseiller.

Kempen Capital Management N.V. peut seulement être tenue responsable sur la base d'une déclaration reprise dans ce document qui est trompeuse, incorrecte ou pas en conformité avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Ce Fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Aux Pays-Bas, une autorisation a été fournie à Kempen Capital Management N.V., le gestionnaire du Fonds, cela sous la surveillance de l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08 mars 2019.